

RETROCHAP

Rapport de gestion de l'année 2021 à l'Assemblée Générale 2022 (Rapport Moral)



Les dispositions générales relatives à la gestion des associations prévoient la Présentation par le Président d'un rapport sur la gestion de l'année écoulée. Ce rapport est soumis au vote lors de l'Assemblée Générale.

Les statuts de RETROCHAP stipulent dans l'article 9 relatif au rôle de l'Assemblée Générale : « Elle délibère sur les rapports relatifs à la gestion du Comité de Direction et à la situation morale et financière de l'association ».

Le rapport sur l'activité de RETROCHAP durant l'année 2020 ainsi que le rapport financier font l'objet de documents distincts, également soumis au vote de l'Assemblée Générale.

1. Organisation administrative de l'association

Suivant les termes du premier alinéa de l'article 6 des statuts « L'association est administrée par un Comité de Direction dont le nombre de membres, fixé par délibération de l'Assemblée Générale, est compris entre dix et quinze ». Au cours de l'année 2021 le Comité de Direction était composé de treize personnes : Raymond ADAMCZYK, Daniel BADAN, Arthur AGOGUE, Robert BOCQ, Claudine BOUTHELOUP, François COIRARD, Denis DEMEULENAERE, Jean HUE, Dominique JOUSSET, Laurent LEBAS, Robert-Marc TIXIER, Nathalie JACQUART, Jean-François MAIRE.

Les membres du Bureau de l'association élus ou désignés par le Comité de Direction, sont :

Raymond ADAMCZYCK, Président

Daniel BADAN, Vice-Président

Arthur AGOGUE, Trésorier

Denis DEMEULENAERE, Secrétaire

Le Président, le Vice-Président et le Trésorier disposent du pouvoir de signature auprès de la banque pour la gestion des comptes ouverts au nom de RETROCHAP.

2. Activité du Comité de Direction

Le Comité de Direction s'est réuni par trois fois en 2021 sur convocation du Président.

- Le 17 février, trois membres absents étaient excusés, 12 points d'ordre du jour
- Le 7 juillet, cinq membres absents étaient excusés, 10 points d'ordre du jour

- Le 10 novembre, deux membres absents étaient excusés, 18 points d'ordre du jour.

Chacune des réunions du Comité de Direction a donné lieu à un compte rendu adopté lors de la séance suivante, seul le compte rendu de la séance du 10 novembre, dont un exemplaire a été adressé par le Président par mail pour information à tous les membres de l'association en date du 14 novembre, reste formellement à adopter lors de la prochaine réunion du Comité de Direction fixée au 17 janvier 2022.

Sans reprendre la liste des points d'ordre du jour, les plus importants ont porté sur les sujets ci-après :

Séance du 17 février 2021

- Point sur l'AG en cours par consultation écrite et vote par correspondance

Il a été décidé de faire un rappel aux adhérents relatifs à la date de clôture des votes fixée au 25 février 2021

- Lien avec les adhérents

Le Président apporte ce point en séance et sollicite les membres du CD afin qu'ils apportent leur contribution pour la réalisation d'interviews, de reportages ou l'envoi de photos légendées de leur véhicule, etc....

- Contrôle des comptes

Le sujet porte sur l'appel à candidatures lors des Assemblées Générales afin que soient désignés un et si possible deux contrôleurs des comptes.

- Reprise des RDV mensuels

Les membres du Comité de Direction espéraient pouvoir reprendre les rassemblements de véhicules à compter du 24 avril 2021, ce ne fut pas le cas. Par ailleurs la question relative à l'emplacement des véhicules lors de ces manifestations a été largement débattue, notamment à propos des sportives récentes en cas d'abondance d'exposants.

- Rallye de printemps prévu le 21 mars 2021

Le Président indique que ce rallye, préparé par les étudiants de l'AFTEC, devrait être annulé en l'absence de possibilité de restauration et de visites.

- Salon des métiers de la restauration des véhicules d'époque

Il s'agit d'un projet important dans le programme Rétrochap 2021. Il était envisagé d'organiser ce salon en septembre ou octobre 2021, en partie en l'espace « Béaire ». Malheureusement cet espace est réservé jusqu'en fin 2021.

Le Président indique qu'il s'est assuré, pour ce salon, de l'appui de la Fédération Française des Véhicules d'Epoque qui lui a répondu favorablement par son délégué régional, Monsieur IMBAULT.

Il existe peut-être une fenêtre auprès du Conseil Régional vis-à-vis de qui une approche n'est pas inutile dès lors que le projet sera suffisamment formalisé, que les participants seront issus de toute la région et que des coûts spécifiquement subventionables seront identifiés, comme peut-être la communication. A voir si nous pouvons obtenir un contact au Conseil Régional.

- Restauration de la 402

Le Président propose de reprendre les travaux de restauration le 1^{er} mars 2021 et fait le point de ce qui est fait et de ce qu'il reste à faire, sans éluder la question des coûts à financer pour laquelle François COIRARD propose la mise en œuvre d'une opération de « cartes – loterie

- Dyane

Pour rappel, ce véhicule a été reçu en « don » par Retrochap. Le Président évoque le début prochain de la restauration de ce véhicule.

Séance du 7 juillet 2021

- Exposé synthétique de l'activité déroulée au sein de l'association durant le 1^{er} semestre 2021
 - a. Contacts divers notamment avec le FFVE et la Préfecture du Loiret
 - b. Rallye « Bol d'air » du 6 juin
 - c. Préparation du séjour « Auvergne 2022 » en substitution du séjour « Bretagne 2021 » annulé du fait de la crise sanitaire. Point sur les inscriptions reportées et remboursées.
 - d. Restauration de véhicules, y c investissement en matériel de soudure
François COIRARD remarque que depuis la mise en œuvre de la restauration de véhicules, la cotisation annuelle n'ayant pas évolué et conclut que cette activité n'est pas financée par les adhérents.

- Point sur les cotisations 2021 encaissées à fin juin et les adhésions.

- Avancement budgétaire au 31 mai 2021 (ou 30 juin 2021 si disponible)

La situation au 30 juin n'étant pas disponible Denis DEMEULENAERE fournit les informations ci-après relatives à l'avancement budgétaire au 31 mai 2021, précisant qu'il n'augure en rien du résultat final annuel.

Le Président indique que le coût final de la restauration de la Dyane devrait se situer à environ 1 500 ou 1 600 €. Un journal documenté et illustré de cette restauration est tenu par Dominique JOUSSET. La répartition budgétaire définitive coût des fournitures tiendra compte des éléments de ce journal.

- Programme des activités du 2^{ème} semestre 2021

- e. Les rassemblements mensuels

- f. Les rallyes et sorties
 - g. La poursuite de la restauration de la 402 et la finalisation de la restauration de la Dyane
 - h. Les animations locales avec en particulier la fête du Pont à Meung sur Loire
 - i. Les assemblées et moments ludiques ou festifs
 - j. Les partenariats
- Lancement de la campagne de financement pour la restauration de la 402 – Projet de François COIRARD.

Les cartes loterie ont été présentées par François COIRARD et retenues par le comité en début d'année.

- Elaboration d'un budget révisé 2021 à produire pour début septembre

Compte tenu de la situation sanitaire du 1^{er} semestre et comme anticipé le budget 2021 adopté par l'assemblée générale se doit d'être révisé afin de disposer d'une perspective économique fiable à court terme. Les travaux d'élaboration de ce budget devront se dérouler pendant l'été pour une finalisation au plus tard début septembre.

- Dossiers de subventions 2022 à élaborer 1^{ère} quinzaine de septembre

Les demandes de subventions aux collectivités locales doivent désormais faire l'objet d'un dossier à produire au plus tard le 15 septembre de chaque année pour le financement de l'année suivante.

Pour 2022 au-delà la commune de La Chapelle, le Conseil Départemental ainsi que la Région Centre Val de Loire pourront être sollicités.

Séance du 10 novembre 2021

- Situation des Adhésions

A la date du 10 novembre l'association RETROCHAP recense 116 adhérents (familles), dont 9 nouveaux membres depuis début juillet dernier.

- Retour sur les quatre rendez-vous mensuels de véhicules de juillet à octobre 2021

Le Président expose. Quatre RDV ont eu lieu parmi lesquels l'un s'est tenu pour la première fois à Chaingy, les autres ayant eu lieu comme à l'habitude sur l'esplanade de Béaire à La Chapelle St Mesmin. Tous ont connu un gros succès qui a pu conduire à une saturation de la capacité d'accueil en véhicules et à devoir refuser l'entrée sur le site à certains d'entre eux à la pointe de 11 heures. Le Comité note la présence de plus en plus nombreuse de « sportives modernes » susceptible de décourager les exposants de véhicules anciens. Après discussion il est décidé de proposer aux exposants de « sportives modernes » dès le RDV de janvier 2022 un espace dédié et banalisé sur le

parking du collège. Une information en ce sens sera fournie aux exposants lors du RDV de novembre 2021.

- Retour sur la fête du Pont à Meung sur Loire

Cette année, du fait de la crise sanitaire, le site de déroulement de la fête n'a été accessible qu'à partir de 15 h. Pour autant l'exposition de véhicules anciens venus en grand nombre et le rallye auquel elles ont participé a pu se dérouler normalement. Rétrochap est à nouveau sollicité par les communes de Cléry St André et Meung sur Loire pour l'animation de l'édition 2022 de la fête du Pont.

- Retour sur l'entretien avec Mme La Maire de La Chapelle St Mesmin

Raymond ADAMCZYK et Denis DEMEULENAERE ont été reçus le 18 octobre dernier durant 1 h 1/2 par Mme Valérie BARTHE CHESNEAU, Maire et M Vincent DEVAILLY, 1^{er} adjoint. Il a été possible de présenter toutes les activités de Rétrochap dont certaines comme la restauration de véhicules anciens étaient mal connues tout comme l'étaient les publics à la rencontre desquels l'association va régulièrement. Mme La Maire et son 1^{er} adjoint se sont montrés à l'écoute en particulier sur les points ci-après :

- Local : un garage serait disponible près de Béraire
- Subvention : Le niveau de subvention de l'année 2020 était exceptionnellement réduit, 2021 devrait retrouver le niveau d'antan
- La commune se montre intéressée par le projet de salon des métiers de la restauration de véhicules anciens
- Autorisations de buvette : Rétrochap doit respecter la règle de 5 buvettes par an lors de ses RDV mensuels.

- Information sur les dossiers déposés de demande de subvention

Deux dossiers complets de demande de subvention pour l'année 2022 ont été bâtis et déposés au cours de la première quinzaine de septembre.

Auprès de la ville de La Chapelle St Mesmin. La demande porte sur un montant de 1 000 €. Pour rappel Rétrochap a bénéficié en 2019 d'une subvention de 650 € et en 2021 de 300 €

Pour la première fois auprès du Conseil Départemental 45, pour un montant de 1 500 €.

- La DYANE

Elle sera expertisée le 23 novembre à Baccon dans le cadre des expertises organisées par Rétrochap.

- La 402 : point sur le chantier de restauration et sur la loterie tombola

Le Président présente la situation d'avancement de ce projet complexe vu la rareté de ce véhicule d'avant 1940 qui requiert un travail de spécialistes dans nombre de domaines. Il salue la qualité des bénévoles qui s'impliquent et les remercie. Au 10 novembre la caisse est reposée sur le châssis et peinte en intérieur alors que bon nombre de pièces de carrosserie sont assemblées et ajustées « à

blanc ». Le Président relate que la bonne fin de la restauration de la 402 est possible au printemps 2023.

Denis DEMEULENAERE indique que malgré les coûts engagés depuis plusieurs années et l'optimisme raisonnable quant à finalisation de la restauration de la 402, il serait à ce jour toujours difficile voire peu pertinent de constater une valeur d'actif à ce projet en son état d'avancement.

- Organisation d'une journée d'expertises de véhicules

La journée d'expertises se déroulera le 23 novembre prochain à Baccon. Les expertises seront réalisées par Grégoire BRIAND. Neuf véhicules identifiés sont programmés.

- Point sur le séjour en Bretagne

Claudine BOUTHELOUP fait état de l'évolution du projet qui se substitue aux projets 2020 et 2021 n'ayant pu être mis en œuvre du fait de la crise sanitaire.

- Salon des métiers de la restauration des véhicules d'époque

Raymond ADAMCZYK indique que ce salon dont le comité a été informé du principe se tiendra les 17 et 18 septembre 2022 sur le site de Béraire à La Chapelle St Mesmin en même temps que la bourse d'échanges également organisée par Retrochap. Pour l'organisation et la mise en œuvre de ce projet ambitieux le Président sollicite la mise en place d'un groupe de travail parmi les membres présents à la séance du Comité. Les personnes citées ci-après sont volontaires pour constituer ce groupe de travail qui s'est réuni pour la première fois fin novembre dernier :

Patrice ABGRALL, Raymond ADAMCZYK, François COIRARD, Denis DEMEULENAERE, Dominique JOUSSET

- Situation financière

Denis DEMEULENAERE présente l'évolution de la situation financière à fin octobre 2021. Pour ce faire il projette le tableau de synthèse ci-après issu de l'outil de suivi et le compare au même tableau à fin juillet. Il présente également le budget révisé projetant l'atterrissage financier projeté pour la fin d'année. Les données intégrées dans l'outil de suivi proviennent d'un fichier de contrôle des pièces partagé mensuellement entre le Président, Raymond ADAMCZYK et le Trésorier, Arthur AGOGUE.

3. Situation morale

Au 31 décembre 2021 RETROCHAP est à jour de l'ensemble de ses obligations déclaratives auprès des services de la préfecture.

Pour les activités qui le requièrent, en particulier les rassemblements de véhicules, l'association obtient les arrêtés municipaux qui s'imposent et respecte les restrictions sanitaires qui la concernent telles que les gestes barrières et la vérification du passe sanitaire lorsqu'il est requis. Les mesures sanitaires sont rappelées aux bénévoles, aux adhérents et au public à chaque occasion.

Par ailleurs, au cours de l'année écoulée, aucun élément laissant planer un doute de conflit d'intérêt quelconque visant un membre du Comité de Direction n'est apparu. Aucune rémunération fiduciaire ou en nature n'a été versée à un membre du Comité de Direction et aucun engagement en ce sens n'a été pris.

Les comptes 2021 de l'association ont fait l'objet d'une vérification par Madame Catherine LAPEYRONNIE, vérificateur désigné par l'Assemblée Générale. Madame LAPEYRONNIE viendra en rapporter devant l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes avant le 30 juin 2022.

Enfin, à la clôture de l'exercice l'association RETROCHAP n'est engagée dans aucun litige ou action judiciaire, en attaque ou en défense.

L'organisation et les principes de gestion exposés ci-dessus sont reconduits pour l'année 2022.

Le Président : Raymond ADAMCZYK